



Riom Subaquatique

Protocole de fonctionnement – saison 2020/2021

Dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du Coronavirus Covid-19, les établissements aquatiques recevant du public sont tenus d'élaborer et de publier un protocole spécifique visant à accueillir les usagers en toute sécurité sanitaire.

A compter du 1er septembre 2020, le protocole a été aménagé comme suit.

En sa qualité de propriétaire-gestionnaire, Riom Limagne et Volcans porte ainsi à la connaissance des usagers de la piscine B. Hess, les dispositions ci-après constituant un avenant aux règlements en vigueur.

Informations Générales

Afin de ralentir la propagation du virus, les membres du club de l'équipement doivent de respecter scrupuleusement les mesures d'hygiène et de distanciation physique, dites «barrières», définies au niveau national. Ces dernières doivent être respectées par l'usager depuis l'entrée jusqu'à sa sortie du bâtiment.

Il est rappelé que chacun est un acteur responsable dans la lutte contre l'épidémie du Coronavirus Covid-19. A ce titre, au-delà des consignes énumérées ci-après, l'ensemble des règles de bon sens doivent être appliquées dans l'ensemble de l'établissement.

Afin de simplifier la reprise et respecter les mesures sanitaires, le club préconise l'utilisation de matériel personnel (palmes, masque et tuba) pour les entraînements (Nage avec Palmes et plongée).

Tout membre du club ne respectant pas le protocole se verra exclure de la piscine.

En cas de manquements constatés, Riom Limagne et Volcans se réserve le droit, sans aucun préavis préalable, de mettre fin à la mise à disposition de l'équipement pour Riom Subaquatique. Il est évident qu'il en va de la sécurité sanitaire de tous.

Conditions générales pour tous

L'accès à l'établissement est interdit :

- aux personnes présentant des signes ou symptômes respiratoires ou digestifs
 - aux accompagnants, sauf pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ou présentant une situation de Handicap, à ce titre, aucun banc ou assise ne sera disponible dans le hall d'accueil.
- Ainsi, la mezzanine sera maintenue fermée tant que ces mesures resteront en vigueur. Les distributeurs automatiques situés à l'étage seront donc inaccessibles.

Le port du masque est obligatoire dans tout l'équipement conformément au décret gouvernemental.

Conditions d'accès spécifiques pour les membres du club Riom Subaquatique :

Le **référént Covid** du club est : Aude CORREC – Présidente - 06 47 23 08 03 – aude.correc@hotmail.com

L'accès aux bassins se fera sur les créneaux identifiés du club, en respectant scrupuleusement les consignes, le **mardi 21h à 22h** et le **vendredi de 21h à 23h**, avec une arrivée dans le bâtiment au plus tôt 15 minutes avant le créneau attribué et un départ au plus tard 15 minutes après.

Avant de se rendre dans l'équipement, les membres du club doivent :

- Prendre connaissance des consignes sanitaires et du protocole

En arrivant dans l'équipement :

- Entrer par l'entrée vestiaires collectifs du bâtiment, veiller à ce que la fluidité puisse être respectée en entrant par petits groupes (En cas de forte affluence, patienter devant la porte dans la zone abritée et ainsi protégée d'éventuelles intempéries)
- Respecter les circuits pieds chaussés / pieds nus
- Porter un masque depuis l'entrée jusqu'aux vestiaires, puis des vestiaires à la sortie
- Se laver les mains au gel hydro-alcoolique situé dans le hall d'entrée

En arrivant dans les vestiaires :

Les membres du club doivent :

- Se déchausser dans la zone normalement prévue à cet effet
- Se rendre dans le vestiaire affecté au club (**10 au maximum simultanément par vestiaire, roulement toléré si la jauge est respectée**)

- Se changer le plus rapidement possible pour assurer la fluidité
- Faire preuve de patience en respectant les protocoles mis en place et l'affichage des consignes sanitaires et de sécurité.

Compte-tenu du roulement des associations pour l'utilisation des vestiaires collectifs, la désinfection ne pourra être assurée par les agents de Riom Limagne et Volcans entre chaque groupe. Cette utilisation se fera donc sous la responsabilité de chacun.

Par ailleurs, il est vivement conseillé de laisser les serviettes et gels douche aux vestiaires ainsi que toutes autres affaires personnelles. Dans le cas contraire, le membre du club reste pleinement responsable de leur gestion sur les bassins.

En arrivant aux douches :

Les membres du club doivent :

- Faire preuve de patience et veiller à la distanciation entre chaque groupe en respectant les protocoles mis en place et l'affichage des consignes sanitaires et de sécurité
- Se doucher et se savonner, se laver les mains (savon ou Gel-hydro), en conformité avec les principes du contexte sanitaire
- Passer par les pédiluves

A l'entrée des bassins :

- Du gel hydro alcoolique est disponible à la sortie du pédiluve
- Le port du bonnet de bain est obligatoire. Si besoin, l'utilisation des distributeurs situés en rez-de-chaussée sera tolérée avec utilisation préalable du gel hydroalcoolique mis à disposition.

Les membres du club ne peuvent accéder uniquement qu'aux bassins, seuls lieux autorisés. La salle d'échauffement est accessible à 10 personnes maximum sous la responsabilité d'un encadrant du club. Le local matériel mutualisé est fermé. L'accès au local Riom Subaquatique est restreint à 2 personnes équipées d'un masque au maximum, sous la responsabilité d'un encadrant du club.

Au niveau du matériel :

Sont tolérés : lunettes, masques, palmes, brassards et flotteurs. Des bacs de décontamination seront installés à la sortie du pédiluve pour les palmes, brassards et flotteurs. **Tout le matériel extérieur doit être désinfecté dans les bacs prévus à cet effet avant utilisation au bassin.**

Sont prêtées: ceintures et planches. Elles sont prêtées décontaminées, elles doivent être désinfectées par le membre du club au moment de sa restitution (bac de décontamination).

Sur les bassins

Les baigneurs hors de l'eau devront veiller à respecter les gestes barrières et porter le masque.

→ Pour tous les espaces ouverts, en cas d'impossibilité de faire respecter ces règles et notamment celles de la distanciation physique, les installations seront fermées à l'appréciation des encadrants du club.

→ L'évacuation du bassin se fera 10 minutes avant la fin du créneau dédié

Sur le circuit de sortie :

Les membres du club doivent :

- Se doucher et se savonner, se laver les mains (savon ou Gel-hydro), en conformité avec les principes du contexte sanitaire
- Se changer le plus rapidement possible dans le même vestiaire que pour le déshabillage
- Sortir du vestiaire et se rechauffer dans la zone prévue à cet effet
- Sortir du bâtiment sans délai par les portes vestiaires collectifs et si besoin utiliser les poubelles situées en sortie du bâtiment pour jeter les masques

→ L'utilisation des sèche-mains et sèche-cheveux est interdit

Protocole spécifique pour les encadrants et surveillant de bassin :

- Au-delà des obligations habituelles, les encadrants se doivent tout au long du processus d'accompagner les membres du club et de veiller à ce que les conditions spécifiques énumérées ci-dessus puissent être et soient respectées
- **Tenir à jour, créneau par créneau, la liste des personnes fréquentant la piscine, encadrants et membres présents sur le bassin et la communiquer au référent Covid à la fin de chaque entraînement.**
Ces éléments peuvent être à fournir au personnel de RLV sans délai en cas de besoin (demande de l'ARS, cas de Covid-19 avéré, etc...)
- Emerger, comme habituellement, en bord de bassin pour chaque créneau
- Possibilité d'utiliser tous les équipements mis à disposition par la collectivité pour assurer la sécurité sanitaire (gel hydro-alcoolique, matériel de l'infirmerie, etc ... pour la bonne application du protocole sanitaire joint
- Veiller à la désinfection de tout le matériel extérieur dans les bacs prévus à cet effet
- Désinfecter avant remise dans les bacs du matériel emprunté (planches, ceintures, ...)
- Vider les bacs désinfection sur les plages à la fin du créneau
- Mettre en place toutes les barres des portes au bord des bassins à la fin du créneau

Les Fiches de Donnée de Sécurité des produits virucides sont disponibles sur demande auprès des agents d'accueil

Protocole secourisme :

- Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera à privilégier pour le cas de suspicion de noyade avérée, pour les autres il sera privilégié les perches, ces éléments permettant de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime. Autour des bassins sont placées des perches.
 - Dans tous les cas, la vigilance se portera sur la sortie de la victime hors de l'eau, dans ce cadre, l'intervention d'une personne tierce équipée d'un masque de protection est préconisée.
 - Lors des procédures de réanimation ou de soins, les règles du POSS s'appliqueront, avec obligation du port du masque, d'une visière de protection et des gants est obligatoire de la part des intervenants et équipiers.
- Le protocole MNS pour un soin:
Se laver les mains ou utiliser du Gel Hydra alcoolique
Mettre les gants
Mettre un masque
Mettre la visière
Donner un masque chirurgical à la personne
Noter sur le cahier nom, prénom, adresse et numéro de téléphone pour avoir une traçabilité